

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023 à 19h 30

Nos réf : HT/DB/HG

**Présents :** RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, LABOUREY Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.

**Excusés :**

MARTINO Jean-Luc a donné procuration à RADREAU Sophie,  
REBOUH Mehdi a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre,  
WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick.

**Absent :**

MANGE Mylène,  
ATAR Nathalie.

**Madame Sophie RADREAU, Maire :**

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- constate le quorum.

## Ordre du jour

### I – Délibération n°2023-12-20-01 : Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal nomme **Madame BUSSON Christine** pour remplir les fonctions de secrétaire.

### II – Délibération n°2023-12-20-02 : Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 décembre 2023

**Madame la Maire** demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques concernant le projet de procès-verbal. Aucune observation de la part des Conseillers municipaux n'est formulée concernant ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et arrête le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 décembre 2023.

### IV – Délibérations

**Sophie RADREAU :** « En introduction, je vous remercie d'être là ce soir, je ne pensais pas vous revoir si tôt après notre précédent conseil municipal. En fait, le lendemain du conseil municipal du 06/12/2023, lors du conseil des maires organisé par PMA à Courcelles-lès-Montbéliard le 07/12/2023, nous avons eu une présentation sur la gestion des déchets diffus de la part de l'organisme CITÉO, qui nous a proposé une convention avec eux. Je vais vous présenter cela un peu plus tard. Pour pouvoir bénéficier de la recette proposée, nous devons signer cette convention avant le 31 décembre 2023. C'est pour cela que j'ai organisé ce conseil municipal. Merci à tous pour votre participation à cette réunion. »

### ► Délibération n°2023-12-20-03 : ANNULE ET REMPLACE la délibération 2023-03-08-07 : Subventions / Requalification du quartier Champerriet - Création d'un Parc Paysager

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de création d'un parc paysager au sein de l'espace Champerriet sont envisagés, selon le plan avant-projet établi par le bureau d'étude paysager (Le Bureau du Paysage) en janvier 2023 et présenté au Conseil Municipal.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2023-03-08-07 du 08 mars 2023, à des fins de mise à jour du plan de financement de l'opération en fonction des divers retours des partenaires suite à nos sollicitations.

Pour rappel, le montant prévisionnel de l'opération est de 788 576.67 € HT, soit 946 292.00 € TTC, décomposé de la manière suivante :

- Relevés topographiques : 2 700.00 € HT, soit 3 240.00 € TTC,
- Frais d'études : 6 700.00 € HT, soit 8 040.00 € TTC,
- Maîtrise d'œuvre : 33 600.00 € HT, soit 40 320.00 € TTC,
- Frais divers (coordonnateur SPS, publication marché public...) : 4 166.67 € HT, soit 5 000.00 € TTC (estimatif),
- Travaux : 741 410.00 € HT, soit 889 692.00 € TTC (selon estimatif établi par la maîtrise d'œuvre).

Le plan de financement prévisionnel envisagé est le suivant :

- État – Fonds vert : 121 545.00 €
- État – DETR : 130 000.00 €
- Région – Territoire en Action : 120 000.00 €
- Région – Renaturation : 50 000.00 €
- Département – Contrat P@C : 120 000.00 €
- CAF du Doubs (aires de jeu) : 20 000.00 €
- PMA – Fonds de concours : 50 000.00 €
- Fonds commune \* : 334 747.00 €

\* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 179 517.26 €

**Sophie RADREAU** : « Nous avons aussi prévu au budget 2023 un emprunt de 120 000 € que nous n'avons pas contracté à ce jour car pour l'instant nous n'en avons pas eu besoin. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ce projet et à ce nouveau plan de financement prévisionnel ? »

**Agnès TRAVERSIER** : « Je n'ai pas de questions proprement dites. Par contre, je m'abstiendrai sur le financement. C'est un peu les mêmes explications qui ont été données l'autre jour à la réunion publique, il n'y avait vraiment pas foule. Ça ne doit pas passionner beaucoup les Bavanais, y compris les gens du quartier Champerriet, parce qu'il n'y en avait pas un seul. Je trouve qu'avoir un million d'euros, c'est très cher pour ce que ce projet va apporter en termes de prestations. C'est-à-dire, il y aura une placette, un petit terrain de pétanque, un baby-foot, une table de tennis de table, quelques jeux pour les enfants et quelques agrès. Autrement, ce ne sont que des arbres et de l'herbe qui ne sera tondu qu'à certains endroits. Donc 1 million d'euros pour cela, alors que la restauration scolaire qui a coûté à peu près la même chose, à 75 000 € près, a quand même une utilité plus importante pour les Bavanais. D'autant plus que moi qui me promène souvent, je m'aperçois que la piste cyclable est très peu fréquentée, que ce soit le matin ou l'après-midi, lors de mes petits rituels de promenade, et je ne pense pas que ce projet amènera de la population extérieure. Donc vu ce qui nous a été présenté, parce que le plan qui avait été joint lors du Conseil municipal était illisible, par sa petitesse, je ne parle pas du contenu, mais bien de sa petitesse, je me suis rendu compte qu'en fait le million d'euros qui est prévu pour cela, serait peut-être plus utile pour la Maison des Associations, ajouté au prêt de 1 million d'euros, ce serait plus utile pour la population bavanaise. En plus, il y aurait des retombées économiques pour la commune puisque qu'il y aurait moins de coût pour les énergies, voilà pourquoi je m'abstiendrai de voter ces demandes de subvention. En plus si je peux ajouter quelque chose, je m'aperçois aussi quand je vais me promener que c'est un petit peu les toilettes canines. »

**Sophie RADREAU** : « Actuellement, cet espace de Bavans est quand même dans un état déplorable. Il y a des vieux restes de macadam, 2 emplacements devant les immeubles, une sorte de friche, et personne n'a envie actuellement d'aller se promener là-bas. Je pense que ce parc, une fois qu'il sera réalisé, sera utilisé. C'est tout de même un beau projet pour la commune. Et c'est bien parce que ce parc sera créé, qu'il drainera du monde, une fois qu'il sera aménagé. Ce réaménagement va permettre de désimperméabiliser les sols. C'est bien parce qu'on crée des aménagements dans une ville, qu'on attire du monde au sein de ces aménagements. C'est sûr que dans l'état actuel, ça ne donne pas envie de s'y promener. Et puis la piste cyclable est tout de même bien utilisée, sur des horaires différents des tiens. Une fois que le prolongement de la piste cyclable sera réalisé, le fait d'avoir ce parc permettra aux gens de s'y arrêter. »

**Agnès TRAVERSIER** : « N'y a-t-il pas moyen de faire quelque chose de bien, sans dépenser 1 million d'euros d'argent public ? »

**Sophie RADREAU** : « Le montant du projet est important en raison de la surface au sol importante, donc forcément cela représente des coûts importants. Le projet devrait être bien subventionné, je le souhaite en tout cas. Je suis convaincue qu'une fois le réaménagement réalisé, les Bavanais et les Bavanaises pourront s'approprier cet espace et en seront satisfaits »

**Marcel MANIAS** : « Je voulais ajouter un petit complément d'information concernant cette étendue qu'on va réaménager. Nous sommes en hiver donc il est normal qu'il n'y ait pas autant de monde que cela, il sera agréable d'avoir ce parc, et il y aura sûrement plus de monde. Il y a beaucoup de Bavanais qui se promènent l'été, l'hiver un peu moins. C'est vrai que c'est coûteux, mais qu'est ce qui n'est pas coûteux aujourd'hui, surtout si on veut faire des choses sur Bavans, il faut investir. C'est tout ce que je voulais dire. »

**Jasmine HERGAS** : « Il ne faut pas oublier aussi que les appartements vont être rénovés prochainement, donc ça donnera une autre image, un autre cachet pour ce quartier. »

**Bernard DURY** : « Quand on parle de rénovation, j'espère que ce n'est pas un effet d'annonce, ce n'est pas pour aujourd'hui. »

**Sophie RADREAU** : « Ce n'est pas un effet d'annonce, puisqu'une déclaration préalable a été déposée et les travaux de rénovation vont débuter en 2024. »

**Bernard DURY** : « Je ne sais pas si les habitants attendent autant le parc que la rénovation des logements. »

**Agnès TRAVERSIER** : « Vu leur présence en réunion publique, je ne pense pas. »

**Sophie RADREAU** : « Malheureusement, en ce qui concerne les réunions publiques, quel que soit le sujet, nous constatons que les gens ont du mal à se mobiliser. »

Jean-Pierre LOUYS : « Même si ce n'est pas tout à fait la même chose, on peut noter que le Prés La Rose où tout le monde se balade aujourd'hui était autrefois une friche industrielle. À partir du moment où un espace agréable a été créé, c'est devenu un incontournable du pays de Montbéliard, pour se balader ou faire les photos de mariage par exemple, il ne s'agit pas de Montbéliard mais de Bavans, et nous n'avons pas le même budget non plus... »

Christian BEDEZ : « On ne va pas comparer Montbéliard à Bavans. »

Jean-Pierre LOUYS : « J'ai bien précisé que ce n'était pas la même chose, mais il s'agissait bien d'un espace en friche qui a été réaménagé. »

Christine BUSSON : « Nous pouvons prendre en comparaison la balade le long des berges à Voujeaucourt où il y a du monde et qui est un espace agréable. »

Bernard DURY : « Il est vrai qu'il faut changer l'image de Champerriet. »

Sophie RADREAU : « Pour changer l'image de Champerriet, un réaménagement est incontournable. »

Ghislaine EMMONIN : « Il faut aussi penser à la population de ce quartier, il n'y a pas de raison que ce soit les oubliés pour les aménagements urbains. »

Agnès TRAVERSIER : « En ce qui concerne la population, il y a actuellement 78 logements dont 30 qui vont être détruits. Il va en rester 48. En plus ce ne sont pas de gros logements. Alors je pense que de la population, il y en a davantage dans les Hauts de Bavans que dans ce quartier-là. »

Ghislaine EMMONIN : « Ce n'est pas une raison pour les oublier. »

Agnès TRAVERSIER : « Je ne dis pas qu'il faut les oublier, je vous disais de faire un projet moins onéreux. »

Sophie RADREAU : « D'une part, ce parc ne sera pas créé uniquement pour les habitants de Champerriet, mais pour l'ensemble des Bavonais, et d'autre part, nous n'allons pas dépenser 1 million d'euros, puisque le projet sera subventionné. »

Agnès TRAVERSIER : « Je parle d'argent public en général, je sais que nous n'allons pas dépenser 1 million, j'ai bien compris cela. »

Sophie RADREAU : « Il est tout de même important de le préciser. Par ailleurs, la désimpermeabilisation des sols fait partie des objectifs de transition écologique à mettre en œuvre, nous ne pouvons pas laisser ces sols bitumés et les aménagements existants en l'état pendant encore de nombreuses années. »

Jean-Pierre LOUYS : « Lors des réunions de quartier, nous avons rencontré les habitants du quartier au début du projet, et ils nous ont indiqué vouloir s'ouvrir sur le reste de la ville, les travaux vont permettre de désenclaver ce quartier et mieux l'intégrer à la ville. »

Agnès TRAVERSIER : « À part que ça fait des années qu'il y a des tentatives pour rapprocher les gens du quartier Champerriet, et rien n'y fait. »

Sophie RADREAU : « Ce n'est pas étonnant, puisqu'il n'y a eu aucune action concrète menée jusqu'à présent. »

Agnès TRAVERSIER : « Il y a eu des animations organisées par la Maison Pour Tous, pour l'instant rien ne prend. »

Sophie RADREAU : « En termes d'aménagement urbain, il n'y a rien eu de concret, les immeubles ont été démolis et cet espace n'a pas été réaménagé. »

**VOTE : 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS**, approuve le plan de financement prévisionnel présenté par Madame la Maire.

*Délibération publiée sur papier le 29/12/2023*

*Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/12/2023 et sur site internet le 29/12/2023*

► ***Délibération n°2023-12-20-04 : Convention avec CITÉO de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.***

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin.

Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des Charges d'agrément de CITÉO a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des Charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de CITÉO. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas l'objet du recouvrement des coûts.

À cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, CITÉO a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus (annexée à la présente délibération), proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques » (paragraphe b. de l'article V.1.g du Cahier des Charges).

La Commune assure des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,  
Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,  
Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l'environnement,  
Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant Cahier des Charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,  
Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l'environnement.

Considérant l'intérêt que présente la Commune de Bavans pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITÉO; Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite Convention avec CITÉO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITÉO.

**Sophie RADREAU :** « L'organisme CITÉO nous propose un conventionnement dans le cadre de la lutte contre les déchets d'emballage abandonnés diffus. Concrètement, il s'agit de tous les déchets qui sont ramassés tous les jours par nos agents communaux le long de nos rues, et également les déchets ramassés lors des nettoyages de printemps et d'automne. Dans le cadre de ce conventionnement, CITÉO propose de reverser 90 cents d'euros par habitant et par an à la commune de Bavans. Sachant que notre commune compte 3616 habitants selon le recensement INSEE 2022, cela représente 3254,40 € par an pour notre commune. Ce conventionnement est proposé pour une durée de 3 ans, de 2023-2025, et est reconductible tacitement pour une 2<sup>ème</sup> période de 3 ans, soit jusqu'en 2028.

Pour toucher cette somme en 2023, il faut conventionner avec CITÉO avant le 31 décembre 2023. Pour information, à l'échelle de PMA, car ce conventionnement concerne toutes les communes de PMA, CITÉO peut potentiellement verser jusqu'à 281 000 € par an. La convention type, la fiche de synthèse et la présentation faite au conseil des Maires du 07/12/2023 vous ont été envoyées par mail. Pour la commune, ce conventionnement permettra de percevoir environ 3 200 € par an pendant 6 ans, soit plus de 19 000 €. Avez-vous des questions ? »

**Agnès TRAVERSIER :** « Que devons-nous faire en contrepartie ? »

**Sophie RADREAU :** « En contrepartie, nous devons renseigner un questionnaire, évaluer le coût de collecte des déchets diffus pour la commune, et continuer à assurer le nettoyage que nous réalisons d'ores-et-déjà »

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

**VOTE : 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,** autorise Madame la Maire à signer la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITÉO.

*Délibération publiée sur papier le 29/12/2023*

*Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 29/12/2023 et sur site internet le 29/12/2023*

## V – Divers

**Sophie RADREAU :** « Les vœux auront lieu mercredi 10 janvier à 19h. Je vous souhaite à nouveau, à tous, de passer de belles fêtes de fin d'année. Bonsoir. »

### **Séance levée à 20h**

Les délibérations 2023-12-20-01 à 2023-12-20-04 ont été examinées au cours de cette séance.

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 21 décembre 2023, et publiée sur site internet de la commune le 29 décembre 2023.

Aucune observation de la part des Conseillers municipaux n'a été formulée concernant ce procès-verbal.

**Adopté et arrêté à l'unanimité le 06 mars 2024**

Le secrétaire de séance,  
Christine BUSSON



Madame la Maire,  
Sophie RADREAU

